L'an 1752. du mois d'avril le 28e jour pardevant moi Notair Roial Sousigné resident
a Chefneux admis par le Conseil Souverain de Brabant et en presence des temoins cij aprés
nommés est Comparut personnellement jean Leonard Manant de Cheratte pays de
Dalhem austrichien agé de 60 ans a moidit Notair bien connu lequel nous a declaré
en faveur de justice et de la pure Verité Sans induction aucune que l'onzieme aoust 1751
il a eté aroché et trainé plus de deux cent pas par le Socq de Sa Charue qui lui
etoit entré dans la partie posterieure de la poitrine au dessous de l'omoplate
gauche, de quelle blessure il a eté pensé et guerij par le Sr Theodore le Sr Nicolas Wathar
de Malte Chirurgiens et le Sr Malaise comme Chirurgien Consultant tous
trois a moidit Notair bien connus, ne pouvant ledit declarant detailler toutes
les Circonstances de Sa blessure, Scachant cependant tres bien que la playe
etoit la plus enorme, de laquelle il laisse l'explication aux Srs Chirurgiens
prenommés, offrant &c: consentant &c: ainsi fait, passé, releu et declaré dacte
que dessus dans une maison de moidit Notair audit Chefneux ij presens comme
temoins requis et apelés le Sr Ernest Leroux procureur et la demoiselle Marie
Elisabeth de Battice qui avec le Comparant et declarant ont Signés et
marqué l'original de cette jouxte moidit Notair

Quod testor
E. T. Hodelfosse ... not.
Reg.

ARC 47
n° 43